

[14 novembre 2018 \(courrier envoyé par mail\)](#)

Une véritable concertation avec les habitants de la commune?

La concertation préalable en amont a été mise à mal dans cette première phase du projet.

1 Ateliers participatifs: les participants représentatifs des citoyens de la commune?

Si ces ateliers entrent parfaitement dans le cadre de la concertation préalable en amont, on peut s'interroger sur la **représentativité des citoyens choisis** pour participer à ces ateliers:

- **15 personnes pour représenter 8000 habitants.** Un membre du comité de pilotage du projet, maître d'ouvrage, a lui-même regretté le peu de personnes présentes à ces ateliers lors de la réunion publique du 5 novembre 2018.
- **5 personnes choisies par la mairie, autorité à l'origine du projet,** pour participer à ces ateliers (sur invitation). Les ateliers ont d'ailleurs été présentés sur le site de la mairie au printemps 2018 comme prévus avec les membres des commissions de la commune.
- Quid de la **composition des participants?** pourquoi le directeur de l'école privée était-il présent alors que la directrice de l'école publique n'était même pas au courant du projet? est-ce que tous les âges étaient représentés?, la parité hommes-femmes était-elle respectée?, les publics concernés et associations de la commune étaient-ils représentés conformément au Code de l'environnement Article L103-2?

Par exemple, pour les déplacements doux, les enfants et adolescents qui utilisent le plus les déplacements à pied-vélo vers les écoles et activités sportives et les transports en commun ou les assistantes maternelles se déplaçant en ville avec des poussettes doubles, triples voire même quadruples étaient-ils représentés?

Voici une occasion manquée de sensibiliser et éduquer les habitants de la commune à la protection de l'environnement par l'information et la participation comme prescrit par l'article Art. L. 120-1.-I du code de l'environnement.

A tout le moins, une présentation des habitants choisis pour participer aux ateliers et de leurs critiques et observations sur les premières hypothèses d'aménagement du bureau d'études lors de l'atelier n°4 aurait-elle pu être faite lors de la réunion publique du 5 novembre.

Ces éléments amènent à penser que la population n'a pas été correctement informée concernant la phase diagnostic du projet et n'a pas pu participer à la phase de proposition de scénarios en étant démocratiquement représentée par des habitants qui n'auraient pas été choisis par la mairie.

2 Information du plus grand nombre et dans les meilleures conditions?

A Publicité du projet et de la réunion publique 1

On ne peut que regretter que l'information de la population n'ait pas été la plus large possible sur le projet et la date de la première réunion publique. Une partie de la population de la commune n'étant même pas au courant du projet, la concertation semble difficile: aucun article de présentation du projet (au moins des zones concernées) ou même d'annonce de la première réunion publique n'ont été publiés dans l'ami du mois de septembre ou du mois d'octobre. Il est tardivement évoqué dans un article dans l'exemplaire du mois de novembre, la date de la réunion n'est pas présentée sur l'agenda en quatrième de couverture reprenant les dates à retenir. De toute façon, les habitants ont-ils reçu le journal avant le 5 novembre? l'ami électronique n'étant en ligne que depuis le 13 novembre. Le tableau lumineux du bocage a sûrement informé de la date de la première réunion. Les sucettes publicitaires réparties dans la ville permettant un affichage grand format auraient pu être utilisées pour toucher le

plus de personnes possible. La mairie fait d'ailleurs de très belles affiches pour annoncer les événements se déroulant sur la commune. Un projet sur 15 à 20 ans est un événement de taille!

B Déroulement de la réunion publique 1

La réunion publique du 5 novembre 2018 n'a pas été qualifiée par la mairie: réunion d'information ou de concertation? Une phase de débats ayant été prévue en fin de séance, on peut être amené à penser qu'il s'agissait bien d'une concertation, la première hormis pour les 15 personnes des ateliers participatifs. Des problèmes de support ont malheureusement limité l'intérêt de cette séance: le diaporama projeté étant trop petit (problème technique), les habitants ne voyaient pas les plans présentés dans les hypothèses de travail. Pour une participation active et efficiente des habitants lors de cette réunion, il aurait été très utile qu'ils disposent des documents de travail en amont (document présenté aux 15 habitants lors de l'atelier participatif 4 du mois d'octobre). Une synthèse des remarques et critiques émises par les habitants lors de cette réunion fera-t-elle l'objet d'une diffusion auprès des autres habitants? Cette réunion a été l'occasion pour le comité de pilotage de se présenter à la population, les domaines de compétences des différents membres de ce comité laissent à espérer que l'environnement et le bien être des habitants (humains ou non) à Thorigné-Fouillard seront les priorités données à ce projet d'autant que les axes de réflexion pour la ZAC sont pertinents. Ils prennent en compte de nombreux aspects du vivre ensemble dans le respect de l'environnement.

C Les documents support

La création d'une charte environnementale est très intéressante mais sa lecture n'est pas accessible pour tous les habitants. Les termes employés sont techniques et nuisent à la compréhension des enjeux. Les participants aux ateliers avaient apparemment une forte connaissance des termes d'urbanisme mais ce n'est pas le cas de l'ensemble de la population. Une vulgarisation serait la bienvenue pour permettre la concertation du plus grand nombre sur la commune.

Exemple: "Mettre en place des noues paysagères pour gérer les eaux pluviales (...) privilégier une rétention/infiltration de façon diffuse et en surface, par la mise en place d'une combinaison de solutions techniques adaptées le plus en amont possible afin d'éviter la réalisation d'ouvrages trop important en aval."

Les plans des diaporamas ne sont pas assez précis pour appréhender la nature des évolutions envisagées (absence de certaines légendes, abréviations, etc.). Des éléments importants ne figurent pas sur l'hypothèse de travail comme la hauteur des bâtiments, l'emplacement des stationnements, etc. Une élévation ou une maquette 3D auraient été bienvenues (une projection avec des immeubles de deux étages et une autre avec des immeubles de trois étages si la hauteur n'est pas encore définie). Quelques chiffres auraient permis de mieux appréhender les évolutions à venir dans les quartiers de centre ville et rue nationale:

- surface des zones concernées, le nombre de logements existants et donc le nombre de logements à construire pour atteindre les 45 logements par hectare prévus.
- hauteur de façade et de bâtiment maximum ainsi que les distances minimum entre les constructions et les limites séparatives des parcelles...

En espérant que ces remarques vont aideront à rendre plus efficiente la prochaine réunion publique et à améliorer les documents d'information à la population. Des habitants de la commune seront ravis d'intervenir pour vous aider dans cette démarche. Les néophytes sont les mieux à même de simplifier l'information. De même, les publics concernés sont également les mieux placés pour appréhender les espaces concernés par la ZAC puisqu'ils les pratiquent depuis des années. Saviez-vous que la ferme des basses cours dont vous voulez détruire deux bâtiments était déjà cadastrée à l'époque napoléonienne? Les associations sont bien sûr également des mines d'information.

16 novembre 2018 (note sur registre)

16 nov 2018 • Est-ce possible de prévoir une transition douce entre les habitations existantes du vieux quartier du Tertre Rouge et les nouvelles habitations du quartier ztc Réauté ? Cela permettrait de conserver l'aspect champêtre du quartier.

• Est-ce possible de prévoir soit :

- Un chemin "voie douce" qui longerait les habitations existantes du quartier Tertre Rouge et la nouvelle zone urbanisée ? (Nord-Est Zac Réauté).
- Soit au même endroit un couloir écologique (sécurité) ? →

7

DATE	OBSERVATIONS
	2 intérêts : <ul style="list-style-type: none">- Transition douce assurée- Respecter l'aspect et l'intimité des maisons déjà existantes au SUD mais également à l'OUEST. Sylvie et Pascal MOREL 06 20 30 79 99.